

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.089

L'An Deux Mille Quatre, le 27 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 20 OCTOBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 20 OCTOBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUE, M. FAVRE, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PORT DE ROYAN : PROGRAMMATION DE CONSTRUCTIONS -
MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux d'investissements programmés au PORT, Monsieur Geoffroy, maître d'oeuvre pour les opérations de constructions, a établi les dossiers de permis de construire concernant l'agrandissement de la capitainerie, la construction d'un atelier de manutention, de sanitaires publics et d'un silo à glace.

Le coût global de l'opération est estimé pour l'ensemble des constructions à 1.100.000,00 EUROS TTC.

Un dossier de consultation d'entreprises en vue de procéder à la réalisation de ces travaux a été établi par l'équipe de maîtrise d'oeuvre et se décompose en 13 lots comme suit:

- Lot n° 1 - DEMOLITION - GROS OEUVRE
- Lot n° 2 - ZINGUERIE - ETANCHEITE
- Lot n° 3 - HUISSERIES EXTERIEURES
- Lot n° 4 - MENUISERIE INTERIEURES - PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot n° 5 - ELECTRICITE
- Lot n° 6 - CHAUFFAGE - CLIMATISATION
- Lot n° 7 - PLOMBERIE - SANITAIRE
- Lot n° 8 - REVETEMENT DES SOLS CARRELES - FAÏENCE
- Lot n° 9 - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX
- Lot n° 10 - SERRURERIE
- Lot n° 11 - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS
- Lot n° 12 - FONDATIONS SPECIALES
- Lot n° 13 - SILO A GLACE

Un avis d'appel public à la concurrence sur Appel d'Offres Ouvert a été lancé le 29 juillet 2004. La remise des offres a été fixée le 20 septembre 2004 à 17 h 00.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 21 septembre 2004 pour procéder à la sélection des candidatures et à l'ouverture des offres.

Au cours des réunions des 5 & 19 octobre 2004, la Commission d'Ouverture des Plis a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir les offres suivantes :

Lot n° 1	:Ent PITEL	pour un montant de	343.320,17 Euros TTC
Lot n° 2	:S.A.E	pour un montant de	19.053,56 Euros TTC
Lot n° 3	:MIROITERIE CURTY	pour un montant de	24.235,56 Euros TTC
Lot n° 4	:A.M.R	pour un montant de	35.571,72 Euros TTC
Lot n° 5	:MANDIN PALISSIER	pour un montant de	27.259,32 Euros TTC
Lot n° 6	:MANDIN PALISSIER	pour un montant de	10.835,48 Euros TTC
Lot n° 7	:PETIT/SARL FOUCART	pour un montant de	9.471,21 Euros TTC
Lot n° 8	:PARVAUD	pour un montant de	18.583,79 Euros TTC
Lot n° 9	:NAULIN NICOLLEAU	pour un montant de	18.197,76 Euros TTC
Lot n° 10	:METALIC	pour un montant de	181.656,37 Euros TTC
Lot n° 11	:LOT NON ATTRIBUE PAS DE REPONSE A L'APPEL D'OFFRES		
Lot n° 12	:SUD FONDATION	pour un montant de	19.291,48 Euros TTC
Lot n° 13	:TECHNI FROID 40	pour un montant de	277.299,78 Euros TTC

Dans le cadre des actions structurelles de la communauté européenne dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, il convient de monter un dossier afin de bénéficier de subventions, notamment pour la construction du silo à glace, auprès de l'IFOP, de l'ETAT, de la REGION et du DEPARTEMENT.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises dont les offres ont été retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ainsi que celle qui sera éventuellement retenue après procédure négociée pour le lot déclaré infructueux (art 35 du CMP) ainsi que de solliciter des demandes de subventions aux taux les plus élevés auprès de l'IFOP, de l'ETAT, de la REGION et du DEPARTEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les choix de la Commission d'Appel d'Offres en date des 21 septembre 2004 et des 5 & 19 octobre 2004,
- VU les possibilités d'obtention de subventions auprès de l'IFOP, de l'ETAT, de la REGION et du DEPARTEMENT,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'Offres Ouvert concernant les constructions au port de Royan, en application du Code des Marchés Publics,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ou celle éventuellement retenue après procédure négociée:

Lot n° 1 :Ent PITEL pour un montant de 343.320,17 Euros TTC
Lot n° 2 :S.A.E pour un montant de 19.053,56 Euros TTC
Lot n° 3 :MIROITERIE CURTY pour un montant de 24.235,56 Euros TTC
Lot n° 4 :A.M.R pour un montant de 35.571,72 Euros TTC
Lot n° 5 :MANDIN PALISSIER pour un montant de 27.259,32 Euros TTC
Lot n° 6 :MANDIN PALISSIER pour un montant de 10.835,48 Euros TTC
Lot n° 7 :PETIT/SARL FOUCART pour un montant de 9.471,21 Euros TTC
Lot n° 8 :PARVAUD pour un montant de 18.583,79 Euros TTC
Lot n° 9 :NAULIN NICOLLEAU pour un montant de 18.197,76 Euros TTC
Lot n° 10 :METALIC pour un montant de 181.656,37 Euros TTC
Lot n° 11 :LOT NON ATTRIBUE PAS DE REPONSE A L'APPEL D'OFFRES
Lot n° 12 :SUD FONDATION pour un montant de 19.291,48 Euros TTC
Lot n° 13 :TECHNI FROID 40 pour un montant de 277.299,78 Euros TTC

- De solliciter des subventions auprès de l'IFOP, l'ETAT, la REGION et le DEPARTEMENT.

- D'imputer les dépenses et recettes sur le Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS